Image not found or type unknown

Annulation de virement bancaire suite à un ATD d'huissier

Par **didi24**, le **13/01/2013** à **13:27**

Bonjour,

J'ai eu un ATD d'un huissier d'une somme de 7.000 € sur mon compte le 04/01/12. La banque a bloqué 480 € pour les huissiers. J'avais 970 € sur mon livret d'épargne et j'étais à découvert de 220 € sur mon compte chèque.
Pour autant, la banque m'a fait un virement de 300 € pour combler mon découvert puis 640 € pour mon propriétaire le 10/01/12 or mon compte est normalement bloqué.

Je voudrais savoir si ces virements peuvent être annulés en sachant que le propriétaire à déjà reçu les 640 € sur son compte ?

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés